Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six
Le 26 mai
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**13 mai 2026**	
Date d'affichage	**13 mai 2026**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**33**
	Présents	**28**
	Votants	**33**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Véronique BERGERON, Martial LEFEVRE, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Yann DRUET, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL, Ayhan AYDAR, Louise LEFEVRE et Cédric EVANO **a respectivement donné pouvoir à :** Véronique BERGERON, Gérald RASOANAIVO, Thierry RENOUF, Martial LEFEVRE et Clémence HEROUT.
Absents excusés : Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL, Ayhan AYDAR, Louise LEFEVRE et Cédric EVANO.
Secrétaire de séance : Martine LHERMENIER et Clémence HEROUT.

N° 2026-075 – CREATION D'UNE HALLE DE TENNIS – ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET DE CREDITS DE PAIEMENT (CP) EN DEPENSES ET EN RECETTES

Dans la continuité de la politique communale en faveur du développement des équipements sportifs et de la transition écologique, la municipalité a souhaité engager la construction d'une halle de tennis présentant une performance énergétique nettement améliorée par rapport aux installations actuelles. Ce projet répond à la fois à la demande croissante des associations locales, à la nécessité de disposer d'infrastructures utilisables toute l'année et à la volonté de réduire durablement l'empreinte énergétique du parc sportif communal. Conçue selon des standards modernes, sobres et économes en énergie, cette halle permet d'offrir aux habitants un équipement confortable, durable et exemplaire en matière de gestion responsable des ressources.

Compte tenu du caractère pluriannuel de cette opération, dont les travaux s'échelonnent sur plusieurs exercices budgétaires, le recours à des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) est prévu depuis 2023 pour les dépenses et 2025 pour les recettes. Ce mode de gestion permet d'engager dès à présent l'ensemble du programme, tout en répartissant les crédits de paiement au fil des années, en fonction du rythme réel des travaux. L'utilisation des AP/CP garantit ainsi une meilleure visibilité financière.

Les crédits en dépenses de l'AP/CP 2023-5D Création d'une halle de tennis se répartissent depuis sa dernière actualisation comme suit :

DEPENSES	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL CP
Situation après actualisation	3 269 041,12 €	9 996,00 €	169 815,26 €	2 018 523,03 €	1 070 406,83 €	3 269 041,12 €
CP réalisés	3 269 041,12 €	9 996,00 €	169 815,26 €	2 015 328,41 €	640 692,10 €	2 835 831,77 €

Les crédits en recettes de l'AP/CP 2025-1R Création d'une halle de tennis se répartissent depuis sa dernière actualisation comme suit :

RECETTES	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL CP
Situation après actualisation	1 750 000 €			259 037,24 €	1 490 962,76 €	1 750 000 €
CP réalisés	1 750 000 €			259 037,24 €	22 628,40 €	281 665,64 €

Afin de respecter les crédits inscrits en dépenses et en recettes au BP 2026 et de faciliter le paiement des factures en cours de traitement, il est nécessaire de réajuster les crédits de paiement affectés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'instruction codificatrice M57 ;
VU le règlement financier de la Commune ;
VU les crédits inscrits au budget 2026 ;
VU la délibération n°2023-028 du conseil municipal du 27 mars 2023 adoptant la création d'une autorisation de programme de construction d'une halle de tennis ;
VU la délibération n°2023-091 du conseil municipal en date du 25 septembre 2023 pour la signature du marché de maîtrise d'œuvre de remplacement de la bulle de tennis sur le complexe sportif de la commune ;
VU la délibération n°2024-028 du conseil municipal en date du 11 mars 2024 approuvant le marché de maîtrise d'œuvre de remplacement de la bulle de tennis sur le complexe sportif de la commune ;
VU la délibération n°2024-085 du conseil municipal en date du 30 septembre 2024 pour la signature des marchés de travaux en vue de la réhabilitation d'un équipement sportif ;
VU la délibération n°2024-107 du conseil municipal en date du 25 novembre 2024 pour la signature du lot n° 13 des marchés de travaux en vue de la réhabilitation d'un équipement sportif ;
VU la délibération n°2024-109 du conseil municipal en date du 25 novembre 2024, approuvant le plan de financement prévisionnel de l'opération de restructuration et de rénovation des structures couvertes de tennis et autorisant monsieur le Maire à solliciter les financements auprès des partenaires ;
VU la délibération n°2026-002 du 09 février 2026 adoptant l'actualisation des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) de l'opération « Création d'une halle de tennis » ;
VU l'avis de la commission « Administration générale, Finances, Sécurité et Vie économique » réunie le 22 mai 2026 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réviser les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP-2023-5D Création d'une halle de tennis :

DEPENSES	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL CP
Situation antérieure	3 269 041,12 €	9 996,00 €	169 815,26 €	2 018 523,03 €	1 070 406,83 €	3 269 041,12 €
Actualisation	27 020,19 €	- €	- €	- 3 194,62 €	+ 30 214,81 €	27 020,19 €
Situation après actualisation	3 296 061,31 €	9 996,00 €	169 815,26 €	2 015 328,41 €	1 100 621,64 €	3 296 061,31 €

AP-2025-1R Création d'une halle de tennis :

RECETTES	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL CP
Situation antérieure	1 750 000 €			259 037,24 €	1 490 962,76 €	1 750 000 €
Actualisation	- €			- €	167 295,47 €	167 295,47 €
Situation après actualisation	1 917 295,47 €			259 037,24 €	1 658 258,23 €	1 917 295,47 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE** avec 7 ABSTENTIONS (D.JANIN-HAMEL, S.CANTELOUP, L.FORTIN, JC.ESTIENNE, N.LE MAULF, C.EVANO, C.HEROUT) :

AUTORISE la révision des autorisations de programme en dépenses et en recettes ainsi que la répartition des crédits afférents pour la construction de la halle de tennis.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 26 mai 2026

MAIRIE D'IFS (Calvados)

Secrétaires de Séance,

Le Maire,

Martine LHERMENIER

Michel PATARD-LEGENDRE

Clémence HEROUT

Rendue exécutoire le : 29/05/2026
Affichée le : 29/05/2026

Acte à classer

2026-075

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-29T14-11-07.00 (MI270087626)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260529-2026-075-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Création d'une halle de tennis - actualisation de l'autorisation de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) dépenses et en recettes

Date de décision : 29/05/2026

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. Document budgétaire

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-075.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **29/05/26** à **13:50**	Par **LELONG EMILIE**
Transmis	Date **29/05/26** à **14:11**	Par **LELONG EMILIE**
Accusé de réception	Date **29/05/26** à **14:16**	